

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°5

Mercredi 25 mai 2011

Salle de Conseil Municipal

35460 MONTOURS

Etai<sup>ent</sup> présents : MM. Malapert, Serrand, Roger, M<sup>lle</sup> Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, M<sup>me</sup> Louvel, M<sup>me</sup> Gaumerais, MM Sourdin, Besnier, Bouffort, Hubert, MM. Dubreil L., Vallet, Lambert, Ménard, Brasselet, Lejeune, Roussel, Garnier, Chapron, Letellier, M<sup>me</sup> Haudebert, MM. Bertel, Cordonnier, M<sup>me</sup> Hervé R., M. Goudal, M<sup>me</sup> Hervé H., M<sup>me</sup> Ryaux, M. De Gouvion St Cyr, M<sup>me</sup> Janvier, M. Montembault.

Etai<sup>ent</sup> absents excusés : MM. Houdus, Bêlé, Lemarié, Aussant, Dubreil P., M<sup>me</sup> Sourdin, M. Deroyant, MM. Chalifour, Thomas

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Promesse d'achat de la Ferme BOCHER – Louvaquint à Montours,
- Plan de financement Dojo du Coglais
- Bail emphytéotique logements Baillé
- Intervention du Président sur le Pôle Développement

ORDRE DU JOUR

Présentation contrats d'objectifs de secteurs communes de St Marc le Blanc et St Germain en Coglès

*Contrat d'objectifs de St Marc le Blanc*

Monsieur Besnier présente le contrat d'objectif de la commune qui est arrivé à son terme. Plusieurs domaines de compétences communautaires peuvent être concernés dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat : l'habitat, le sport, la lecture publique, l'enfance jeunesse.

Une proposition de rencontre entre la commune de Chauvigné et la communauté de communes est évoquée pour discuter du partenariat au niveau de la lecture publique, en effet de nombreux lecteurs fréquentant la bibliothèque de St Marc le Blanc étant originaires de Chauvigné (M<sup>me</sup> Hervé et M<sup>lle</sup> Langlois sont désignés pour mener à bien cette rencontre).

*Contrat d'objectifs de St Germain en Coglès*

Monsieur Roger présente le contrat d'objectifs de la commune et le scénario présenté en conseil municipal. Il fait part d'un courrier de la commune adressé à Coglais Communauté.

Monsieur le Président précise que la communauté de communes ne peut actuellement s'engager sur le montant d'un fonds de concours au profit de la commune de St Germain et fait la proposition d'un calendrier pour septembre 2011.

Monsieur le Président rappelle que les projets inscrits dans les contrats d'objectifs communaux ne seront acceptés que dans la logique des contrats de secteurs.

## AFFAIRES GENERALES

### FINANCES

#### 1 – Suppression budget annexe lotissement « La Boulaie »

Elu référent : Olivier Gaigne  
Dossier suivi par Marie-Anne Lefeuve

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la création d'un budget annexe Lotissement «La Boulaie» répertorié sous le code 382.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT la dissolution du budget annexe lotissement « La Boulaie »,
- CHARGENT Monsieur le Président de notifier cette décision à Monsieur le Trésorier d'Antrain-St Brice, comptable de Coglais Communauté ;
- PRENNENT acte du déficit de 2 251,96 € qui sera reporté au budget général

#### 2 – Admission en non valeur

Elu référent : Olivier Gaigne  
Dossier suivi par Louiche Guillemette

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2343-1 et par renvoi L.5211-36,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur les années 2002 à 2008,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Percepteur dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'admission en non-valeur de la somme figurant sur l'état joint dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain, s'élevant à cent soixante mille sept cent quarante cinq Euros et cinquante et un centimes (160 745,51 €) correspondants à des loyers impayés de la Société Kernov suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire.
- PRECISENT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget annexe Entreprise 2011 au C/654.

## DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

### SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

#### 1 - Principe d'échange de terrains entre Coglais Communauté Marches de Bretagne et Fougères DS'Hum

Elu référent : André Coquelin  
Dossier suivi par Jean Philippe Anotta

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°36/2011/Ent. émettant un avis de principe favorable quant à l'échange de terrains entre Coglais Communauté et la coopérative Fougères Des'hum

Il informe les membres du Conseil Communautaire de la proposition d'échange de terrains entre Coglais Communauté Marches de Bretagne et Fougères Ds'Hum entre :

- La parcelle composée par l'espace vert longeant le RD 163 avec voirie d'une surface totale 3 000 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du bornage), parcelle appartenant à Fougères Ds'Hum (zone A),
- la portion de parcelle ZC 62 composée par la bande de terrain de 20 m au nord du bâtiment Fougères Ds'Hum soit 2 000 m<sup>2</sup> (sous réserve du bornage) appartenant à Coglais Communauté Marches de Bretagne (zone B),

La différence entre ces 2 parcelles échangées est de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup>, cette différence pourrait être compensée par une soulte à reverser à Fougères Ds'Hum.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil Communautaire que les frais de bornage soient répartis par moitié entre Coglais Communauté Marches de Bretagne et Fougères Ds'Hum et précise que nous sommes en attente de réception du nouveau relevé parcellaire afin de déterminer les surfaces exactes et les nouveaux numéros de parcelles pour finaliser cet échange.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le principe d'échange de terrains entre Coglais Communauté Marches de Bretagne et Fougères Ds'Hum, sous réserve de la réalisation du bornage, selon les termes précisés ci-dessus
- PRECISENT que les frais de bornage seront répartis par moitié entre Coglais Communauté et Fougères Ds'Hum.
- ANNULENT la délibération n°36/2011 du conseil communautaire en date du 23 février 2011.
- PRECISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Général de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

## 2 - Principe de vente de terrain à Monsieur Jean-Yves PRODHOMME - Montours

Elu référent : André Coquelin

Dossier suivi par Jean Philippe Anotta

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire du souhait de Monsieur Jean-Yves PRODHOMME, domicilié à La Chênaie à Montours, d'acquérir une portion de la parcelle ZC 62 d'une surface de 11 700 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage) à 2 €/m<sup>2</sup> afin d'y construire un bâtiment (zone C).

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil Communautaire que les frais de bornage soient à la charge de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Par ailleurs, afin d'accéder à cette portion de parcelle (portion de la ZC 62), il sera nécessaire de réaliser une voirie.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le principe de vendre une portion de la parcelle ZC 62 à Monsieur Jean-Yves PRODHOMME, domicilié à la Chênaie à Montours à 2 € le m<sup>2</sup> sous réserve de la réalisation du bornage ;
- PRECISENT que les frais de bornage seront à la charge de Coglais Communauté Marches de Bretagne,
- EMETTENT un avis favorable de principe concernant la création d'une voirie pour permettre l'accès à cette parcelle.
- PRECISENT que les coûts des travaux pour cette voirie seront à la charge de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

## 3 - Requalification de la ZA Croix Rouge à St Brice en Coglès : avenant pour travaux supplémentaires

Elu référent : Amand Roger

Dossier suivi par Rémy Dandin

Ce point sera vu lors du prochain Conseil.

## HABITAT

### 1 - Avenant de calendrier étude pré-opérationnelle d'OPAH

Elu référent : Alain Besnier

Dossier suivi par Aurélie Métrard

Monsieur le Vice Président en charge de l'Habitat fait part aux membres du conseil communautaire que l'étude pré-opérationnelle d'OPAH est commencée depuis le 27 septembre 2010, et ce pour une durée de 9 mois, à savoir jusqu'au 29 juin 2011.

L'étude, réalisée par le cabinet ANNEZAN, prend du retard dans la mesure où la méthode de passation des questionnaires par Commune et par îlot, au porte à porte, prend davantage de temps qu'une enquête par boîtes aux lettres.

Par conséquent, l'étude ne pourra se terminer dans les délais impartis.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Vice-président à signer l'avenant de prolongation du délai de réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, à savoir jusqu'au 3 octobre 2011

## 2 – Bail emphytéotique logements Baillé

Elu référent : Alain Besnier  
Dossier suivi par Aurélie Métrard

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires Habitat, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°242/2009/Log autorisant la rédaction et signature d'une convention de mise à disposition du bâtiment de l'ancienne école auprès de la Commune de Baillé dans le cadre du projet de réhabilitation en 3 logements sociaux.

Considérant que Coglais Communauté Marches de Bretagne n'est pas propriétaire du bien concerné, la publication et l'enregistrement d'une convention de mise à disposition de bien, prévue pourtant par la Loi, étant impossible.

Monsieur le Vice-président, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération n°6/2010/Log, un prêt PLUS a été accepté sur une durée de 40 ans, pour financer ces logements.

Il explique que le service des Hypothèques a refusé l'enregistrement de la convention APL,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer un bail avec la Commune de BAILLE dans les conditions telles que définies ci-dessous :

\* Durée du bail : 43 ans à compter du 30/11/09 (date d'effet de la convention de mise à disposition)

\* Loyer mensuel : 15 € par logement

\* Parcelles concernées : B1150 de 818 m<sup>2</sup> et la B938 de 57m<sup>2</sup>

- PRECISENT que le bail sera rédigé par l'étude de Maître Bouvier, Notaire à St Brice en Coglès,

- DISENT que les frais d'enregistrement et de publication du présent bail seront supportés par la commune de Baillé.

Monsieur le Président indique qu'il serait préférable pour la commune de vendre le bien immobilier au lieu de le mettre à disposition gratuitement. Cela entraînera de fait un déficit supplémentaire au niveau de l'équilibre financier de l'opération. Il préconise donc de provisionner une somme destinée à financer ces acquisitions.

## TOURISME

### 1 - Concours Rando'Photos : règlement et prix

Elu référent : Catherine Villerbu  
Dossier suivi par Fabrice Fourel

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°62/2011/Gen relative au règlement et au budget du Concours Rando Photos et présente une modification du précédent règlement par l'ajout des articles suivants :

#### Article 4 :

Le personnel de la Communauté de Communes peut participer et présenter ses photographies mais il sera classé en « hors-concours ».

Chaque participant pourra déposer au maximum 4 photographies (au lieu de 6 photographies l'année dernière).

#### Article 7 sur « L'Expo Rando'Photo » :

15 photographies seront exposées au Point Info Tourisme du Coglais et 30 au Centre Culturel du Coglais. L'exposition sera présente sur ces deux sites de janvier à octobre.

Madame la Vice-présidente, en charge du Tourisme rappelle qu'à l'heure actuelle, 1 000 € de prix sont attribués aux 3 premiers lauréats (bons d'achat à valoir sur du matériel photographique) répartis ainsi :

500€ pour le 1<sup>er</sup>

300€ pour le 2<sup>ème</sup>

200€ pour le 3<sup>ème</sup>

Afin de répartir plus équitablement les prix, elle présente la proposition suivante :

- pour les 3 premiers des bons d'achat à valoir sur du matériel photographique, d'une valeur de 250 € pour le 1<sup>er</sup>, 150 € pour le 2<sup>ème</sup>, 100 € pour le 3<sup>ème</sup>, + 1 bon d'achat pour un agrandissement 20\*30 de leur choix avec sous-verre pour chaque participant sélectionné.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le règlement ainsi que la nouvelle répartition des prix attribués tels que présentés ci-dessus.

## 2 - Sentiers de randonnées : budget prévisionnel 2011

Elu référent : Catherine Villerbu

Dossier suivi par Fabrice Fourel

Madame la Vice-présidente au Tourisme présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel des sentiers de randonnées 2011 :

BUDGET PREVISIONNEL POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE SUR LE COGLAIS EN 2011			
DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Entretien manuel / 1 passage (Etudes et chantiers)	8 000,00 €	Coglais Communauté	33 563,00 €
Entretien manuel / 2 passages (Solid'R)	16 000,00 €	Contrat de territoire	5 437,00 €
Entretien mécanique / 3 passages	10 000,00 €		
Résorption des points noirs et entretien équipements (signalétique, clôtures, passerelles, arbres tombés, ouverture de sentiers, élagage, petits travaux divers...)	5 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39 000,00 €</b>

Les membres du Bureau ont souhaités que le budget prévisionnel alloué à l'entretien manuel par le chantier Solid'R soit de 16 000 € (au lieu des 26 400 € présentés lors du Bureau Communautaire) et ont souhaité que les dépenses pour l'entretien manuel par le Chantier Solid'R soient réévaluées après le 1<sup>er</sup> passage.

Pour mémoire les crédits inscrits au budget primitif 2011 s'élèvent à 38 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention de 5 437 € au titre du volet 3 du Contrat de Territoire auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine.
- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cette décision à Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

## 3 - Jardin de l'Eau - Budget prévisionnel de fonctionnement et étude d'aménagement complémentaire

Elu référent : Catherine Villerbu

Dossier suivi par Fabrice Fourel

### A - Budget prévisionnel :

Madame la Vice-présidente au Tourisme présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel de fonctionnement 2011 :

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ENTRETIEN DU JARDIN DE L'EAU EN 2011			
DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Entretien courant (tontes et fauchages, nettoyage du site) / Marché entretien lots 1 et 2	30 000 €	Autofinancement	49 350 €
Petits travaux Chantier d'insertion Solid'R (Petit élagage, maintenance, sécurité, petits aménagements, paillage...)	7 000 €		
Tranchée et barrières contre les ragondins (mini-pelle + 100 m grillage rigide + Main d'œuvre chantier insertion)	7 000 €		
Plantations nouvelles	3 000 €		
Divers et imprévus (5%)	2 350 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>49 350 €</b>		

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus pour l'entretien du Jardin de l'Eau 2011.

Il est proposé pour les années à venir, d'étudier la possibilité d'un partenariat avec la commune de St Germain en Coglès pour l'entretien du Jardin de l'eau.

#### *B - Etude d'aménagements complémentaires pour la valorisation et l'animation du jardin de l'eau*

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil Communautaire les aménagements complémentaires à entreprendre au Jardin de l'Eau pour la mise en valeur et l'animation du site, à savoir :

- Plan lumière : éclairage du jardin de l'eau sur les principaux lieux d'accueil du public (entrées, allées, secteur 1) et pose de branchements électriques (bornes) pour les événements et manifestations

- Toilettes publiques (au niveau de l'ancienne école)

Le CCTP sera réalisé en partenariat avec PIG Images pour la mise en lumière du jardin de l'eau dans le cadre de leur contrat d'assistance à M.O. L'étude pourrait être lancée à compter de septembre 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à lancer une étude pour le plan lumière du Jardin de l'Eau et pour la mise en place de toilettes publiques.

Monsieur le Président demande à Madame la Vice-présidente de faire le point sur tous les aménagements restants à réaliser avec le questionnement de la création d'un théâtre de verdure.

#### 4 - Aires Etape Camping-cars

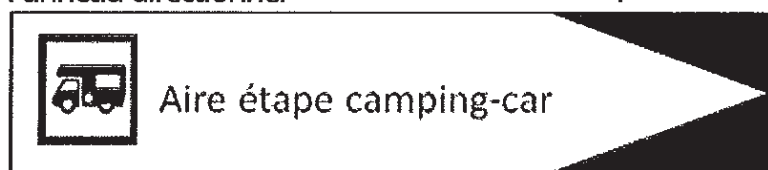
Elu référent : Catherine Villerbu  
Dossier suivi par Fabrice Fourel

Madame la Vice-présidente, en charge du Tourisme informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du plan camping-cariste communautaire du Coglais réalisé par la Fédération Nationale des Village-Etape, il est proposé que chaque commune puisse accueillir les camping cars avec la mise à disposition de places de stationnement dédiées à cet effet. L'objectif est à la fois de délester l'aire de services de St Brice-en-Coglès tout en gardant les touristes sur le territoire du Coglais, et de proposer assez de stationnements sur le Coglais pour accueillir des groupes de camping-caristes.

Pour cela, il est proposé que ces aires de stationnement soient matérialisées par au moins deux panneaux dans chaque commune :

Panneau directionnel

>>> :



Panneau de position (sur l'aire)

>>>



Un dépliant touristique serait ensuite édité pour matérialiser le plan de toutes les aires de stationnement de camping-cars sur le Coglais. Ce plan serait repris dans les magazines spécialisées, sur internet et mis à disposition des camping-caristes sur l'aire de services de St Brice-en-Coglès.

Les membres de la Commission du Pôle Développement ont proposés que Coglais Communauté prenne à sa charge les panneaux de situation sur les parkings. D'autre part, les membres de la Commission ont également proposé que chaque commune prenne à sa charge la signalétique directionnelle, indiquant l'aire de stationnement des camping-cars.

Monsieur le Président précise qu'une convention devra être établie entre les communes et Coglais Communauté, précisant les lieux précis des aires de stationnement et la gestion ainsi que l'entretien de la signalétique.

Madame la Vice-présidente, en charge du Tourisme, présente aux membres du Conseil Communautaire le coût prévisionnel du plan communautaire avec les nouveaux panneaux.

**Budget prévisionnel**  
**Mise en réseau des aires de camping-cars**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Signalétique 9 panneaux in situ (dont pose)	3 200,00 €	Coglais communauté	3 650,00 €
Dépliant de présentation (un page A4 recto/verso - 2000 exemplaires)	450,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 650,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 650,00 €</b>

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les panneaux tel que présentés ci-dessus ainsi que le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- ANNULENT la délibération n°270/2010/Gén

Il est précisé que les panneaux directionnels sont pris en charge financièrement par les communes dans le cadre de la fourniture. La pose sera effectuée par la commune concernée.

Madame Villerbu demande une attention particulière pour la pose de ces panneaux en évoquant le problème du RIS tombé lors d'une manifestation à Coglès.

**AGRICULTURE – FONCIER**

**1 - Mise à disposition terrains SBAFER**

Elu référent : André Coquelin  
Dossier suivi par Jean Philippe Anotta

Monsieur le vice-président rappelle aux membres du Conseil communautaire l'acquisition par Coglais Communauté des terrains situés sur la commune de La Selle en Coglès dans le cadre de constitution de réserves foncières. Une première période de mise à disposition au profit de la SBAFER est arrivée à expiration le 31 décembre 2010.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition de ces terrains d'une superficie de 26 hectares 44 ares et 69 ca pour une durée de 6 ans moyennant une redevance de 3 500 €. Le même principe est proposé pour la parcelle ZS 24 située sur la commune de Montours d'une superficie de 4ha10a, moyennant une redevance de 512,50 € annuelle pour une durée de 3 ans.

**2 – Principe de promesse d'achat FERME BOSCHER MONTOURS**

Elu référent : Jean Malapert  
Dossier suivi par Jean Philippe Anotta

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans un courrier en date du 24 février 2011, Coglais Communauté Marches de Bretagne affirmait à la SAFER Bretagne sa volonté de se porter acquéreur des biens fonciers mis en publicité par la SAFER Bretagne sur la Commune de Montours (Ferme BOCHER – Louvaquint). La candidature de Coglais Communauté Marches de Bretagne pour cette acquisition a été retenue.

Le prix de vente est fixé à 336 366.19 €.Celui-ci se décompose ainsi :

**FONCIER** : La surface totale à acquérir est de 18 ha 06 a 77 ca pour la commune de Montours. Le prix total pour le foncier s'élève à 126 473,90 € (soit 7 000 €/ha).

**BÂTIMENTS** : Coût global estimé à 156 390 €.

**FRAIS** : Indemnités au titre de la cession des DPU : 9 807.20 €

Alteor Conseil :	15 198.09 €
Frais notaires acquis :	4 800.00 €
Frais intervention SAFER :	18 697.00 €
Frais notariés retro :	5 000.00 €

**TOTAL :** 336 366.19 €

Monsieur le Président propose de délibérer afin de l'autoriser à signer la promesse d'achat dans les conditions présentées ci-dessus, sous réserve de l'avis des domaines.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la répartition de la destination des terrains à savoir Coglais Communauté Marches de Bretagne, la commune de Montours et le Syndicat des eaux du Pays du Coglais. Cette acquisition s'opère dans une démarche de réserves foncières, Coglais Communauté Marches de Bretagne étant chef de file.

Il est proposé la création d'une commission qui réunirait la SBAFER, Coglais Communauté Marches de Bretagne, les organisations professionnelles agricoles (chambre d'agriculture...), le Syndicat des eaux, en vue de gérer ce foncier.

La réserve serait constituée pour 5 ans et des conventions seraient signées avec la commune et le syndicat des eaux du Coglais.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour et une abstention,

- VALIDENT le principe d'acquisition de cette exploitation agricole pour un montant total de 336 366,19 € tel que détaillé ci-dessus, sous réserve de l'avis des domaines non encore obtenu.

## **BREIZH BOCAGE – FILIERE BOIS**

### **1 - Convention Coglais Communauté Marches de Bretagne et les communes concernées par l'expérimentation de fauchage avec exportation des bords de route**

Elu référent : Louis Simon

Dossier suivi par Henri pierre Rouault

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté Marches de Bretagne envisage avec les communes de St Germain en Coglès et de St Marc le Blanc une expérimentation d'entretien des bords de route (accotements, fossés et talus) avec exportation de la matière organique.

Un suivi de cette expérimentation sera fait par Nicolas SOURDIN, dans le cadre de son mémoire d'étude. L'étude prévoit une analyse technico-économique des différents types de fauchage.

Il est aussi prévu une étude comparative sur la flore et son évolution lors de cette expérimentation. Des passages réguliers sont prévus tout au long de l'année

Le projet prévoit des routes témoins avec fauche sans exportation et des zones avec fauche exportation.

Pour le fauchage avec exportation : les engins passeront à la demande de la communauté de communes soit 1 fois, 2 fois voir 3 fois dans l'année.

Coglais Communauté en charge de l'expérimentation veillera à la sécurité de son personnel prévue lors de ce travail.

L'entreprise en charge de tester le matériel veillera à la sécurisation du chantier mobile. Une signalétique de sécurité devra être positionnée lors des travaux.

Cette convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties. Elle est renouvelable chaque année, par tacite reconduction.

Le cout de cette expérimentation devrait se situer autour de 7 000 €. Budget : étude et recherche en développement durable

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable.

Les membres du Bureau Communautaire ont émis un avis favorable pour la poursuite de cette expérimentation pendant 1 an. Elle se réalisera dans le cadre d'un marché si le montant estimé est supérieur à 4 000 €.

Celle-ci devra faire l'objet de conventions avec les communes, voir également d'une convention tripartite entre Coglais Communauté Marches de Bretagne / Commune et l'entreprise VADMA de Montours.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les conventions bi-partites ou tri-partites pour l'expérimentation de fauchage sur les bords de route avec expérimentation.

## 2 - Convention Coglais Communauté Marches de Bretagne avec la Fédération de Chasse sur les Jachères Faune Sauvage

Elu référent : Louis Simon

Dossier suivi par Henri pierre Rouault

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que depuis 3 ans, Coglais Communauté Marches de Bretagne implante des prairies fleuries et des jachères faune sauvage sur son territoire et particulièrement sur ces terrains.

La fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine propose un partenariat avec Coglais Communauté Marches de Bretagne

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine s'engage à :

Fournir les semences jachères fleuries ;

Prendre à sa charge 50 % du coût des semences ;

Fournir des panneaux de signalisation/communication en nombre suffisant pour chaque parcelle implantée ;

Participer à la communication autour de l'opération (articles de presse, radio, télévision...).

Coglais Communauté Marches de Bretagne s'engage à :

Mettre à disposition la ou les parcelles, entre avril et décembre, localisées selon une position stratégique vis à vis du passage (voies piétonnes, cyclables, axes de communication...);

Réaliser la préparation du sol (labour et lit de semences) et le semis ;

Prendre à sa charge 50 % du coût des semences nécessaires fournies par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine ;

Organiser à ses frais la communication autour de l'opération.

La présente convention est annuelle, elle prendra effet dès sa signature et se clôturera le 31 décembre de chaque année.

Cette convention pourra être reconduite les années suivantes.

Le cout pour Coglais Communauté Marches de Bretagne s'élève autour de 1 000 € (plants et implantation).

Budget : étude et recherche en développement durable.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention selon les termes présentés ci-dessus ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget.

## 3 - Convention Coglais Communauté Marches de Bretagne avec ERDF pour les nichoirs à Cigognes

Elu référent : Louis Simon

Dossier suivi par Henri pierre Rouault

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté Marches de Bretagne développe une politique de gestion durable de son territoire rural. De nombreuses actions sont menées telle la gestion des bords de route, la gestion des auxiliaires de l'agriculture, etc.

Depuis plusieurs années, des cigognes blanches, au cours de leur migration, passent au dessus du territoire du Coglais.

Nous avons remarqué que dans la parcelle n° ZL 57 sur la commune de st Brice en Cogles (voir plan ci-joint), des ouvrages de distribution publique d'électricité (plusieurs poteaux électriques, etc.), appartenant à ERDF, sont désaffectés.

Coglais Communauté Marches de Bretagne, après avis des spécialistes de la cigogne et de leur migration et d'ERDF, souhaite installer une plateforme de reproduction. Il s'agit avant tout d'une expérimentation, permettant de connaître la potentialité du territoire à accueillir une population de cigognes blanches. De plus, cette expérimentation a un intérêt pédagogique et touristique.

ERDF accepte de nous rétrocéder les poteaux pour cette opération et participera à l'installation (matériel et salariés) de cette plateforme.

ERDF, pour la mise en place de cette plateforme, apportera un soutien technique et logistique à Coglais Communauté Marches de Bretagne lors du chantier. Cf plan PDF HPR

Cout approximatif de l'opération pour Coglais Communauté : environ 1 500 € HT. Budget : Contrat Nature (95 % de subvention sur Investissement).

Les membres du Bureau Communautaire ont émis un avis favorable.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention selon les termes présentés ci-dessus et d'inscrire les dépenses au budget

Ce point sera revu ultérieurement compte tenu du changement de position d'ERDF qui souhaiterait verser une subvention plutôt que de prendre l'engagement de procéder à l'installation de la plateforme.

#### 4 - Convention de partenariat expérimental avec Mr HUARD et Coglais Communauté Marches de Bretagne pour l'implantation de miscanthus

Elu référent : Louis Simon

Dossier suivi par Henri pierre Rouault

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que Monsieur Jacky HUARD de St Marc le Blanc, souhaite utiliser une partie des terrains appartenant à Coglais Communauté Marches de Bretagne (environ 2 ha de la parcelle ZS 53) se situant à St Etienne en Coglès pour implanter du miscanthus. Cette plante est encore dénommée herbe à éléphant.

Cette expérimentation porte sur 4 ans : 3 ans de production de plante et une quatrième année de remise en état de la parcelle.

Dans le cadre des expérimentations bois énergie menées par Coglais Communauté Marches de Bretagne, nous avons proposé à M HUARD de passer un prêt à usage du terrain sans contrepartie financière.

A l'issue de l'expérimentation, M HUARD s'engage à remettre en état le terrain.

Monsieur le Vice-président précise aux membres du Conseil Communautaire que cette opération ne présente pas de cout pour Coglais Communauté.

Les membres du Bureau Communautaire ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de prêt à usage du terrain sans contrepartie financière pour le partenariat expérimental avec Monsieur Jacky HUARD selon les termes présentés ci-dessus.

#### 5 - Budget Etude et recherche en développement durable

Elu référent : Louis Simon

Dossier suivi par Henri pierre Rouault

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté Marches de Bretagne dans le cadre de ses compétences environnementales mène des actions et des expérimentations nommées études et recherches en développement durable.

Afin de permettre la poursuite de ces actions, il est demandé une inscription budgétaire basée sur le plan de financement suivant :

DEPENSES (TTC) année 2011		RECETTES (TTC) année 2011	
Thème	montant TTC	financeurs	montant TTC
Fauchage avec exportation	7 000,00 €	Coglais Communauté	20 000,00 €
gestion des auxiliaires de l'agriculture	7 000,00 €		
Gestion des vergers conservatoires	2 000,00 €		
Création et gestion d'un verger « petits fruits »	1 000,00 €		
expérimentations diverses	3 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessus et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires,

## ASSAINISSEMENT – EFFLUENTS – METHANISATION

### 1 - Redevance pour le contrôle avant la vente d'un bien immobilier

Elu référent : Pierre Sourdin  
Dossier suivi par Fleur Gibout

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un diagnostic de l'Assainissement est obligatoire avant toute vente de bien immobilier. Aussi, le nombre de demandes de ce type de diagnostics est en augmentation. De plus, ce contrôle étant plus rigoureux et nécessite plus de temps il est proposé la mise en place d'une tarification.

Pour rappel, les tarifs des contrôles actuels sont :

- Conception 25 €
- Réalisation 85 €
- Conception + réalisation 110 €
- Fonctionnement 80 €

Le tarif pratiqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est de **80 €**.

Les prix pratiqués dans plusieurs communautés de communes sont :

- Guichen : 121 € (prestataire privé)
- Fougères Communauté : 80 € (contrat avec VEOLIA)
- Louvigné Communauté: 51 € (sous-traité par SANIOUEST)
- Saint Aubin du Cormier : 94 € (sous-traité par SANIOUEST)
- Aubigné : 120 € (sous-traité par le SAUR)
- Vitré Communauté : 53.50 €

En moyenne, le contrôle sur le terrain dure environ 1 h 30 (déplacement compris), il faut compter  $\frac{3}{4}$  h pour la rédaction, copie, envoi du rapport.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le tarif de 80 € pour le contrôle avant vente réalisé par le SPANC de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

## CHANTIER D'INSERTION

### 1 - Budget prévisionnel 2011 et compte de résultats 2010 chantier d'insertion intercantonal Solid'r

Elu référent : Christian Hubert  
Dossier suivi par

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel 2011 du Chantier d'Insertion Intercantonal et rappelle qu'il est prévu, dans la convention en place, que cette dernière ne pourra être renouvelée qu'après délibération des trois Conseils Communautaires et approbation du budget prévisionnel de fonctionnement.

Il présente le Budget prévisionnel 2011, lequel présente un coût de 8,00 € par heure et par salarié.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- APPROUVENT le budget prévisionnel de fonctionnement 2011 du Chantier d'Insertion ainsi que l'application d'un coût horaire de 8,00 € pour 2011.

## QUALITE DE VIE

### SPORT - LOISIRS

#### 1 - Dossiers en cours (piscine, dojo.....)

Elu référent : Amand Roger  
Dossier suivi par Rémy Dandin

Monsieur le Vice-président, en charge des travaux, fait état de l'avancement des chantiers piscine et Dojo.

## 2 - Lotissement « La Brionnière » : avenant travaux supplémentaires

Elu référent : Amand Roger  
Dossier suivi par Rémy Dandin

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire un avenant de plus value d'un montant de 16 021,70 € HT de l'entreprise Pigeon titulaire du lot n°1 terrassement, voirie, assainissement relatif au marché d'aménagement de la zone de la brionnière à St Brice en coglès.

Cet avenant de travaux supplémentaire résulte de :

- l'extension de la voirie afin d'entrer sur le site depuis la rue de Romazy
- la signalisation verticale et horizontale supplémentaire
- la mise en accessibilité (surélévation) du trottoir accès et sortie bus
- la reprise en enduit bicouche de la rue de La Brionnière.
- la mise en place de gravillons sur toute la périphérie du bâtiment

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'avenant de travaux supplémentaires d'un montant de 16 021,70 € HT de l'entreprise PIGEON,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents d'avenants correspondants.

## 3 – Plan de financement Dojo du Coglais

Elu référent : Amand Roger  
Dossier suivi par Valérie Loyzance

Monsieur le Vice-président, en charge du sport, présente aux membres du Conseil Communautaire le plan de financement du Dojo du Coglais :

### PLAN DE FINANCEMENT SALLE DE JUDO

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Marché de travaux	550 500,00 €	Contrat de PAYS	116 000,00 €
	20 873,67 €	Conseil Général au titre des équipements sportifs scolaires (35,54%)	211 562,51 €
Maîtrise d'œuvre	19 500,00 €		
Acquisition de terrains	3 962,00 €		
Frais notariés	325,14 €		
Publicité	272,65 €		
Branchements	5 501,25 €		
Contrôle technique + S.P.S.	4 288,00 €	FCTVA (15,482 du montant TTC)	113 934,59 €
Sondages de sol	2 200,00 €	Autofinancement	6 085,70 €
Assurance D.O.	7 641,31 €		
tatamis	11 604,80 €	Emprunt	300 000,00 €
Extincteurs	312,28 €		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>626 981,10 €</b>		
<i>TOTAL soumis à TVA</i>	<i>615 314,79 €</i>		
TVA	120 601,70 €		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>747 582,80 €</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>747 582,80 €</b>

non soumis TVA 11 666,31 € (acquisition terrain + frais notariés+assurance DO)

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

## CULTURE

### 1 - Réseau des bibliothèques du Coglais : Dossiers en cours

Elu référent : Roselyne Hervé  
Dossier suivi par Solenn Langlois

Madame la Vice-présidente, en charge de la lecture publique, présente les principaux projets et actions en cours du réseau de lecture publique présenté lors de la commission qualité de vie du 12 mai.

### 2 - Centre culturel du Coglais : propositions programmation culturelle saison 2011/2012 (spectacles, tarifs.....)

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Anne Laure Tanguy

#### A - programmation

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires culturelles, présente aux membres du Conseil Communautaire, la programmation de la saison 2011/2012 du centre culturel du Coglais.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la programmation 2011-2012 telle que présentée ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant

#### B - tarifs

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de tarifs de la saison Culturelle 2010/2011 et de la carte Saison Culturelle.

- Catégories de places (tableau 1)
- Tarification des spectacles (tableau 2)
- Tarifications spéciales (tableau 3)
- Carte Saison (tableau 4)

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les tarifs pour la saison 2011/2012 ainsi que la formule carte saison culturelle telle que présentés et annexés au présent compte rendu.

### 3 - Edition classeur poésie : détermination du montant de la subvention à verser à l'Association Pôle Culturel

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Anne Laure Tanguy

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles rappelle la délibération n°302/2010 présentant le projet partenarial entre le Pôle Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier et Coglais Communauté autour de la Poésie et émettant une orientation favorable sur la proposition du Pôle Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier.

Il présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de subvention de l'Association PACCAV. 4 options seraient possibles (budgets présentés lors du conseil)

La commission Qualité de vie en date du 12 mai 2011 a émis un avis favorable sur la formule comprenant l'édition de 1000 chemises soit une aide de 3397,79 € avis basé sur une aide de la Drac de 4200 €.

Au cours des échanges, il a été suggéré de demander à l'Association du pôle culturel de vendre les ouvrages, non distribués aux établissements scolaires, ceci dans un objectif de financer, ultérieurement, l'ajout de nouvelles fiches. Au final, il s'avère que cette proposition est difficile à mettre en œuvre. La commission Qualité de vie oriente vers une diffusion gratuite

Il est prévu la gratuité des fichiers pour les scolaires (CM1/CM2 du canton et Collégiens, soit un volume de 800 (773 élèves + établissements). La diffusion du résiduel (200 exemplaires environ) se fera auprès des mairies, des lieux ciblés (Associations, organismes, bibliothèques...) Le résiduel d'exemplaires disponibles non diffusés ne devant représenter qu'un volume réduit.

Après confirmation, il s'avère que l'Association PACCAV a obtenu de la DRAC 3 000 € sur le total des 4200 € pour la formule comprenant les 1000 fichiers soit un résiduel de 4 597,79 €

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de délibérer sur le montant de la subvention accordée à l'association

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la proposition de réalisation de 1 500 chemises ;
- DECIDENT de verser une subvention d'un montant de 5 065,43€ au Pole artistique et culturel du Collège Angèle Vannier pour la réalisation de ces chemises.

#### 4 - Ecole de musique intercommunale

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Valérie Loyzance

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il a été décidé d'accompagner financièrement une structure d'enseignement musicale de type associatif à rayonnement communautaire, nouvellement créée sur le territoire du coglais. une proposition de convention vous sera proposée pour formaliser les engagements respectifs des deux partenaires.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la proposition de convention ;
- DESIGNENT les représentants de Coglais Communauté à l'association : Monsieur Bernard Serrand et Madame Roselyne Hervé

#### 5 - Devenir de la Maison du Granit

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Valérie Loyzance

Monsieur le Vice-président rappelle le projet de réhabilitation de la maison du granit « en maison des cultures » afin de soutenir et offrir aux associations culturelles du secteur sud, les moyens de se développer et de pérenniser leurs actions.

Ce projet est porté par 4 associations (L'association RamDam des Roses, le Bonsaï club de la vallée du Couesnon, l'Association Culturelle des Landes et le pôle culturel Angèle Vannier)

En septembre dernier, une visite du site avec les techniciens de Coglais Communauté a eu lieu afin de faire une première évaluation des travaux à réaliser avec accueil du public et sans accueil du public. (Cf. nature des travaux à réaliser)

Après réflexions, vu la nature des travaux à engager, de la difficulté à aménager le site (renforcement du réseau ERDF, création réserve incendie, redimensionnement de l'assainissement autonome...), de la proximité des riverains, il est proposé de vendre cet équipement.

Les membres de la Commission qualité de vie ont émis un avis favorable sur la vente de cet immeuble et demande qu'une rencontre soit organisée avec les 4 associations, ces derniers s'étant investi dans cette démarche.

Une rencontre entre les associations du secteur SUD aura lieu afin de se prononcer sur le principe de vente ou non et Monsieur le Président indique qu'en cas de vente, les fonds seront réinjectés dans un projet culturel sur le secteur sud du canton.

#### 6 – Demande d'aides : projet porteurs d'histoires

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Anne Laure Tanguy

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire la demande d'aide financière au projet « Porteurs d'Histoires »

Ce projet est à l'initiative de Fanny Enault et Miguel Templon (dossier de présentation)

« Porteurs d'histoires » consiste à collecter, sur une période de deux mois des récits de vies extraordinaires et à réaliser, puis à colporter des portraits radiophoniques et photographiques de personnes atypiques à Cuba. Il donnera lieu à la création d'un site Internet, à des reportages sonores de 23 min, d'autres sous format POM (Petite Œuvres Multimédia) combinant photos et prises de son.

Mais aussi à la conception en France, d'une exposition alliant photographies et prises de son et à l'organisation de temps d'échanges avec des publics variés. Il répond en France à un besoin particulier d'informations sur Cuba et sur sa population, mais aussi à des besoins globaux d'ouverture culturelle, d'accès à l'art et de lutte contre les discriminations.

Fanny Enault et Miguel Templon ont un support associatif pour son projet

Les deux porteurs de projet ont sollicité des financeurs multiples pour leur projet (Jeunes à travers le Monde, Mission Locale, Association peuple solidaire 35... 78.6 %) et ils autofinancent une partie (12.50 %). Ils sollicitent Coglais Communauté Marches de Bretagne pour une aide financière de 1 500 €. (8.9%) (Le budget global s'élève à 16 881 € (Budget Prévisionnel présenté).

*La commission Qualité de vie en date du 12 mai 2011 a émis un avis favorable au vu de l'essence de ce projet, de la diffusion de l'exposition associée à une conférence sur le territoire en 2012 et de la multiplicité des financeurs obtenus par les porteurs. La commission demande qu'une convention soit rédigée entre Coglais Communauté et l'Association. Cette dernière préciserait les engagements de chaque signataire*

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de délibérer sur le montant de la subvention accordée et d'autoriser la signature de la convention.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € ;

- PRECISENT que cette subvention sera versée que si la demande émane d'une association.

## 7 - Achat d'un défibrillateur automatisé

Elu référent : Amand Roger  
Dossier suivi par Rémy Dandin

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition d'achat d'un défibrillateur automatisé pour le Centre civique et culturel à Montours (lieu d'accueil de public : centre culturel, bibliothèque, mairie, installation dans le Forum pour permettre d'y accéder)

*La commission Qualité de vie en date du 12 mai 2011 a émis un avis favorable sur l'achat d'un défibrillateur automatisé pour le centre civique et Culturel, après renseignements du coût réel d'un tel matériel.*

Monsieur le Vice Président propose au conseil communautaire de consulter les services de Coglais Communauté Marches de Bretagne et les mairies sur leurs besoins afin, le cas échéant de demander des devis pour l'achat de plusieurs appareils, L'achat d'un appareil restant à la charge de chaque commune.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de délibérer afin d'autoriser le recensement des besoins par Coglais Communauté Marches de Bretagne et le cas échéant, la mise en œuvre d'une commande groupée après des propositions de devis.

Monsieur le Président souhaite qu'une réunion soit organisée avec les personnes ressources des deux casernes de pompiers, à savoir Jean Claude Janvier pour St Brice et le responsable du centre de St Germain en Coglès afin d'établir un plan d'implantation des défibrillateurs.

Ce dossier sera suivi par Rémy Dandin, agent technique pour Coglais Communauté et Amand Roger, Vice-président de Coglais Communauté.

## 8 - Demande d'aide Association du Coglais « Venez jouer autour des Fours »

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Anne Laure Tanguy

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de subvention d'un montant de 500 € de l'Association du Coglais relatif au projet d'animations autour des fours chauds qui a eu lieu le 15 mai dernier sur la canton.

*La commission Qualité de vie en date du 12 mai 2011 a émis un avis favorable.*

Il subsiste au budget une somme de 300€ inscrits pour l'organisation de la fête des fours chauds en 2009. Il est proposé que ces 300 € soient réaffectés pour cette édition 2011 avec le vote d'un complément de 200€ Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à verser une subvention de 500 € à l'association du Coglais dans le cadre de l'animation « Venez jouer autour des fours ».

Il est demandé à l'association du Coglais d'harmoniser la pratique des tarifs des différents sites visités.

## JEUNESSE EDUCATION

### 1 - Accueils de loisirs de Montours et Saint Hilaire : Détermination tarifs pour les sorties

Elu référent : Bernard Serrand  
Dossier suivi par Elodie Renaud

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Enfance, présente aux membres du conseil communautaire, la proposition de prise en charge des activités spécifiques impliquant un surcoût pour Coglais Communauté concernant l'accueil de loisirs.

En effet, certaines journées d'ALSH impliquent un coût supplémentaire (entrée + transport)

- sorties : piscine, spectacle
- venue d'un intervenant extérieur
- autres

Il est proposé que le coût d'entrée / de participation soit à la charge des familles en plus du coût de la journée d'accueil de loisirs et que le coût du transport soit à la charge de Coglais Communauté Marches de Bretagne

*(Remarque : les enfants ne participant pas aux activités spécifiques sont accueillis en journée complète sur l'accueil de loisirs sans surcoût)*

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la prise en charge du transport par Coglais Communauté concernant les activités spécifiques dans le cadre des accueils de loisirs ;
- PRECISENT que le coût d'entrée ou de participation à un atelier relatif aux activités spécifiques de l'accueil de loisirs seront à la charge de la famille.

## 2 – Avenants Convention fourniture repas Accueils de Loisirs pour les vacances

Elu référent : Bernard Serrand

Dossier suivi par Elodie Renaud

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Enfance, présente aux membres du conseil communautaire, les avenants 2 et 3 de la convention de restauration entre SBPC et Coglais Communauté pour la fourniture des repas des sites de Montours et de St Hilaire des Landes, pour les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer ces avenants correspondants.

## AFFAIRES GENERALES

### FINANCES

## 2 – Décisions modificatives aux budgets

Elu référent : Olivier Gaigne

Dossier suivi par Marie Anne Lefeuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ADOPTENT la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessous :

### BUDGET GENERAL

#### Section Fonctionnement

Objet	Chapitre	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
Budget 2011 Etudes et Formation en développement durable	011	6068	Autres matières et fournitures	13 000,00	
	011	61523	Entretien et réparations sur voies et réseaux	7 000,00	
	002	002	Excédent de fonctionnement reporté		29 766,00
PERUANIM	65	6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	3 000,00	
Porteurs d'histoires	65	6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	1 500,00	
Venez jouer autour des fours	65	6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	200,00	
Chemises poésie	65	6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	5 066,00	
Total Fonctionnement				29 766,00	29 766,00

## Section d'investissement

Objet	Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'article	DEPENSES	RECETTES
Réserves foncières acquisition ferme BOSCHER	21	2111	75	Terrains nus	57 000,00	
	16	1641	75	Emprunts		57 000,00
<b>Total Investissement</b>					<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>

## ANNEXE ENTREPRISES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES	RECETTES
Objet	Chapitre	Article	Libellé de l'article		
Formalisation plan de redéploiement Cuisines MOREL	011	6226	Honoraires	3 800,00	
	022	22	Dépenses imprévues	-3 800,00	
Régularisation caution Dufлот et Prudor	77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 512,00
	022	022	Dépenses imprévues	1 512,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				<b>1 512,00</b>	<b>1 512,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				DEPENSES	RECETTES
Objet	Chapitre	Article	Libellé de l'article		
Régularisation caution DUFLOT et PRUDOR	040	165	Dépôts et cautionnement reçus	1 512,00	0,00
	020	20	Dépenses imprévues	- 1 512,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## ANNEXE ORDURES MENAGERES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES	RECETTES
Objet	Chapitre	Article	Libellé de l'article		
Commissions interbancaires sur prélèvements	66	668	Autres charges financières	2 000,00	
	70	706	Prestations de services		2 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Contrat de territoire

Elu référent : Olivier Gaigne  
Dossier suivi par Marie-Anne Lefeuve

Monsieur le Président précise qu'à l'avenir il conviendrait d'adopter le principe suivant : 1 € émanant du contrat de territoire entraîne 1 € de Coglais Communauté.

### 1 – Intervention de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a un énorme travail de recherche à accomplir au sein de Coglais Communauté Marches de Bretagne, il proposera une délibération au Conseil Communautaire du mois de juin prochain reprenant les éléments suivants : vote d'un budget recherche et développement, un projet de développement durable notamment dans le domaine économique à partir des questions de territoire et de gouvernance.

Les besoins en moyens humains seraient le recrutement d'une personne chargée de mission dans le cadre d'un contrat d'un an, une secrétaire et deux autres personnes spécialisées dans les domaines de l'alimentation d'une part et Agenda 21 d'autre part.

Il annonce une estimation du budget correspondant, soit 69 000 € sur 4 mois pour l'année 2011 et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et 120 000 € sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Cette équipe pourra être chargée de constituer une ou des Sociétés Publiques Locales ou autres structures.

